

## VILLEFRANCHE DE CONFLENT - Commune

Séance du 28 avril 2026

**Membres en exercice :**  
11

Date de la convocation: 24/04/2026

vingt-huit avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gilles ROBERT

**Présents : 11**

**Présents :** Madame Frédérique LATOUR, Monsieur Benoît MENE, Monsieur Gilles ROBERT, Monsieur Stéphane BARAJAS, Madame Anissa MEGHRAOUI, Monsieur Bernard CAILLIS, Monsieur Laurent BACO, Madame Marie-Noëlle NEAUD, Madame Céline MONSEGUR, Madame Marjolaine CARMINATI, Monsieur Jimmy COURTIN

**Votants: 11**

**Pour: 11**

**Contre: 0**

**Abstentions: 0**

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Madame Céline MONSEGUR

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 30/04/2026  
et publié ou notifié  
le 30/04/2026

### **Objet: TARIFS 2026 - REGIE DES REMPARTS - DE\_062\_2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération DE\_083\_2025 en date du 16 décembre 2025

Considérant qu'il y a lieu de modifier et fixer un tarif pour l'année 2026

Monsieur le Maire propose de modifier le tarif suivant :

**Boutique :**

- Monnaie de Paris : 3.50 €

Tous les autres tarifs restent inchangés

#### **REGIE DES REMPARTS :**

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité est d'accord avec cette proposition, fixe les tarifs pour 2026 tels que définis ci-dessous et l'autorise à

signer tous documents nécessaires et notamment les conventions de commercialisation de billetterie pour le compte de tiers avec l'Office de Tourisme Intercommunal Conflent Canigo

**Entrée des remparts :**

- adulte : 5.50 €

- Enfant (de 5 à 10 ans inclus) 2.50 € (gratuit moins de 5 ans accompagné des parents)

- Groupes scolaires : 2.50 €

- groupe adulte visite libre à partir de 10 personnes : 4.50 €

- Réduit : 5.00 €

Réduit : 11-18ans, étudiants, pass-découverte, personne en situation de handicap, chercheur d'emploi, accompagnant carte ambassadeur, client des partenaires, entrées lors des manifestations au village, seniors à partir de 65 ans, passagers du train jaune sur présentation du billet du jour.

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026

Date de réception de l'AR: 30/04/2026

066-216602235-DE\_062\_2026-DE

AGEDI

RG

**Visites commentées :**

Prix par participant	Durée	De 15 à 30 participants	De 31 à 50 participants	scolaires	Visite individuelle
La ville, l'église et les remparts	1h30	8.00 €	7.00 €	4.00 €	/
Les remparts	1h	7.00 €	6,00 €	3.50 €	6.00 € 5.00€ réduit 4.00 € Enfant (5 à 10 ans)
L'église	1h	7.00 €	6.00 €	Non proposé à ce public	
La ville et l'église ou ville et remparts	1h	7,00 €	6.0 0€	3.50 €	6.00 € 5.00€ réduit 4.00 € Enfant (5 à 10ans)
Chasse au trésor, jeu de piste, visite thématique scolaire ou atelier	Dès la maternelle			4.00 €	/
Visite spéciales	/			/	10.00 € 8.00 € réduit 5.00 € Enfant (5 à 10ans)

<b>Visite VIP (tarif unique) de 2 à 4 personnes</b>	40.00 €
<b>Murder Party+ de 10 à 15 participants</b>	30.00 €

**Convention Office de Tourisme Intercommunal :**

***Pour le billet commun sites de Villefranche de Conflent:***

Billets vendus par l'OTI commission de 8%. L'OTI reversera les montants déduits de la commission sur le compte DFT des Remparts, par virement ou par chèque.

	Tarifs pour OT billet commun
Adultes	<b>4,60 €</b>
5-10ans inclus	<b>1,84 €</b>
Moins de 5 ans	<b>gratuit</b>

***Convention Office de Tourisme Intercommunal vente de billets pour le compte d'un tiers*** (entrées individuels Remparts, commission 8%) Billets vendus par l'OTI. L'OTI reversera les montants déduits de la commission sur le compte DFT des Remparts, par virement ou par chèque.

<b>Individuels Visite Libre</b>	
Adulte (Plein Tarif)	5.06€
Réduit (11-18ans, étudiants, pass découverte, personne en situation de handicap, chercheur d'emploi, clients des partenaires)	4.60€

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026

Date de reception de l'AR: 30/04/2026

066-216602235-DE\_062\_2026-DE

AGEDI

040330 - 04/2026 - Entreprise labellisée

IMPRIMERIE

Enfants (5 à 10 ans inclus)	2.30€
Moins de 5 ans gratuit	Gratuit

Individuels Visite Guidée	Adultes	Réduits	Enfants de 5 à 10 ans inclus
Remparts	5,52 €	4,60 €	3,68 €
Ville église ou Ville remparts, ou visite guidée d'1h	5,52 €	4,60 €	3,68 €
Visites spéciales	9,20 €	7,36 €	4,60 €

#### Location MP4

- 5.00 € pour les personnes possédant la carte handicapée (soit entrée des remparts au tarif réduit)
- 7.50€ pour les personnes ne possédant pas la carte handicapée (soit 5.5 € l'entrée+ 2 € le MP4)
- 7.00 € pour les personnes se présentant avec le pass- intersite
- 2.00 € guide sonore

#### Boutique :

- Cartes postales : 0.40 €
- 3 cartes postales : 1 €
- Monnaie de Paris : 3.50 €
- Enveloppe pré-timbrée : 1.50 €
- Canon taille-crayon, chevalier taille-crayon : 5.00 €
- Canon porte-clés : 3.00 €
- Livre Villefranche de Conflent sentinelle des Pyrénées : 8.50 €
- Livret Exposition Vauban : 3.00 €
- Les fortifications de Vauban racontées aux enfants (la petite boîte) : 4.60 €
- Carte Delory : 2.00 €
- Livre Les Remparts de Villefranche de Conflent : 3.50 €
- Ecocup : 1 €
- Crayon papier : 1 €
- Rallye Photo : 3 €
- Rallye Photo + crayon papier : 3.50 €
- Magnets : 3.00 €

#### Encaissement produit des photocopies :

- Page A4 en impression noir et blanc : 0.18 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Gilles ROBERT



LE SECRETAIRE

#### Voies et délais de recours :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication et/ou sa notification.

A cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot, 6 Rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être reconduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours. L'absence de réponse ou terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à...

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible p...

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026

Date de réception de l'AR: 30/04/2026

066-216602235-DE\_062\_2026-DE

AGEDI